

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE,

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Emmanuel LEFÉBURE.

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 01/10/2022 au 30/11/2022.

Madame la présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 septembre 2022, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du code de l'action sociale et des familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} octobre 2022 et le 30 novembre 2022.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	402	26 656,00 €
	Aide alimentaire d'urgence	-	0,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-	0,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	-	0,00 €
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	6	1 565,74 €
	Aide au paiement d'une facture d'eau	2	218,00 €
	Aide à l'équipement personnel et ménager	28	7 710,74 €
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	2	200,00 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901468-20221215-DEL-2022-129-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	264	7 684,00 €
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	1	20,00 €
	Aide à l'accès au matériel optique	2	665,00 €
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	-	0,00 €
	Aide à la visite médicale	1	160,00 €
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	50	14 373,00 €
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	3	1 170,00 €
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	4	1 470,00 €
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	3	2 200,00 €
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	0,00 €
	Aide aux jeunes en insertion	-	0,00 €
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	0,00 €
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	1	250,00 €
	Permis Citoyen	7	4 520,00 €
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	79	1 587,90 €
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	-	0,00 €
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	0,00 €
Total		854	70 400,38 €

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2022 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2021		2022	
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Janvier	376	39 361 €	388	36 136,07 €
Février	330	26 098 €	373	33 749,40 €
Mars	468	41 001 €	468	39 244,37 €
Avril	414	43 087 €	332	31 915,80 €
Mai	364	32 349 €	420	35 372,33 €
Juin	395	38 765 €	474	42 424,58 €
Juillet	397	41 440 €	488	44 315,17 €
Août	402	28 502 €	398	28 874,94 €
Septembre	398	42 175 €	489	46 487,14 €
Octobre	435	39 562 €	418	35 312,43 €
Novembre	426	32 787 €	436	35 087,95 €
Décembre	385	42 065 €		
TOTAL	4 790	447 191,92 €	4 684	408 920,18 €

Le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20221215-DEL-2022-129-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022